AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-7-76201014

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

N° 25

V I G N E

- Acariens -
Dès la constatation des dégâts, effectuer un traitement à l'aide d'un acaricide de contact.
Une recrudescence de ces ravageurs est signalée dans le Bitterois.

- Eudémis -
Des attaques sont actuellement constatées, dans des secteurs habituellement infestés, du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. (Costières du Gard, Mejanelle, Bitterois, par exemple : sur Carignan, Grenache et Cinsault.
Il convient dans les vignes attaquées, où les vers sont décelés, de procéder d'urgence à un nouveau traitement de type curatif, à l'aide de parathion, dont l'action en profondeur est bien connue, auquel on aura soin d'ajouter un acaricide.
Dans les vignes non traitées curativement à ce jour, il est vivement conseillé de vérifier leur état sanitaire. Si l'importance des dégâts causés par les vers le justifie, effectuer de suite une intervention insecticide (là où les vers sont décelés).
Le poudrage sera utilisé de préférence. On pourra recourir à la pulvérisation pneumatique si on dispose d'un bon matériel, et si le mode de conduite de la vigne permet de bien "toucher" les grappes.
Il sera indispensable de bien surveiller l'évolution de la 3ème génération fin juillet/début août.

Mildiou -
L'attention a déjà été attirée sur la sensibilité du Grenache à la maladie, en zone littorale.
Il convient de renouveler la protection avant le 26 juillet dans les secteurs ayant subi les orages du 18 juillet. (La zone littorale du Gard est particulièrement concernée).
Des taches fertiles ont été observées autour du 18 juillet. Renforcer la protection sur les jeunes vignes qui devra être maintenue si les conditions favorables persistent.

Pourriture grise -
Les attaques d'Eudémis ont favorisé l'installation de la maladie. La lutte contre la pourriture grise sera facilitée si l'on arrive à juguler ce ravageur.
Cependant des foyers de Botrytis ont été constatés sur le littoral et dans certaines situations favorables, autour du 14-18 juillet, à la faveur de brouillards.
Les modalités de lutte ont été précisées dans le bulletin n° 21 en date du 11 juin.

P E C H E R

Anarsia - Des prises ont été enregistrées.

Tordeuse orientale-
Assurer la protection selon le schéma indiqué dans les bulletins précédents. Un premier traitement est à envisager actuellement pour les variétés arrivant à maturité fin août-début septembre.

P O I R I E R - P O M M I E R

Acariens-
Dès la constatation des dégâts intervenir avec un acaricide de contact

Carpocapse - Renouveler la protection en respectant les délais d'application avant récolte.

! Rappelon que la date figurant sur le bulletin est celle du jour de la rédaction et de la remise à la poste !

Le Chef de Circonscription - V. LAGAUDE

L'Ingénieur, M. TISSOT

Tirage du 21 juillet - 1 500 exemplaires

P 190

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.